

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 03 JUILLET 2020
CONVOCATION DU 29 JUIN 2020

Le 03 juillet 2020, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelles-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme SINIARSKI à M ROCHE
Mme THELLIER-CUVELIER à M CHOCRAUX
M LAGANGA à Mme GELEZ

Secrétaire de séance : Madame DELTOUR Julie

DÉLIBÉRATION N°31/2020

Vote du Budget Primitif 2020.

M DESPREZ présente le budget primitif 2020.

La section de fonctionnement se partage entre les recettes de fonctionnement (produits des impôts, dotation, recettes des services) et les dépenses de fonctionnement (charges de personnel, subventions, prestations de services). Le budget prévu prend en compte les impacts de la crise sanitaire sur les dépenses et les recettes de la commune.

Dans la section d'investissement, parmi les recettes, on retrouve les excédents réalisés et prévisionnels, le remboursement de la TVA, la taxe d'aménagement, le produit des cessions et les subventions d'investissement notamment. S'agissant des dépenses d'investissement, il y a le remboursement de l'emprunt à taux zéro, les dépenses en étude pour le PLU, les travaux pour l'école, l'achat d'équipement technique par exemple.

M DESPREZ ajoute qu'il s'agit d'un budget prévu avec prudence.
Une présentation est annexée à la présente délibération.
Les sections d'investissement et de fonctionnement sont résumées ci dessous :

Investissement

Dépenses	2 427 339,03€ (dont 399 100 € de RAR)
Recettes	2 427 339,03€ (dont 169 668 € de RAR)

Fonctionnement

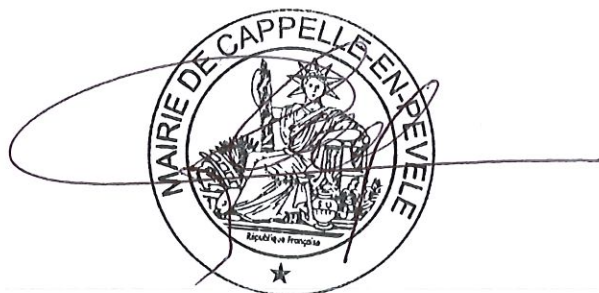
Dépenses	1 443 000€
Recettes	1 443 000€

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, il propose de passer au vote.

Avec 19 voix pour, le budget primitif est adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 06/07/2020
DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 06/07/2020